

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 11 mars 2024**

**Nombre de membres en exercice : 11**  
Présents : 7

**Date de la convocation : 05 mars 2024**

L'an Deux Mille vingt-quatre et le onze mars, 10 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents** : Mmes – MALLET, GAGNIERE, DOUX, GENESTON, MARY, M – GRUTER, DELERUE

**Étaient excusés** : M. ADRIEN - Mmes SERVAN, JUGE, FOURNOL

**Pouvoirs** : Mme JUGE donne pouvoir à Mme GENESTON

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

**N° 01/2024 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 13  
DECEMBRE 2023**

Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2023 ;

L'assemblée délibérante ayant été invitée par Madame la Vice-Présidente à présenter des observations, aucune observation n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2023 ;

**Vote** : Unanimité Pour : 8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 11 mars 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 15 Mars 2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 19 Mars 2024

